



Procès-verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

Commune d'Aulnat Partie n°1 de l'ancien cimetière
Concession n°356 - BEAL COMBRE
Délivrée le 10/07/1917 (en mairie)
dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : inconnus

Aujourd'hui, le 25 juillet 2023, à 9 heures 30 de la journée, nous, Christine MANDON, maire de la commune d'Aulnat, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 25 juin 2023, régulièrement *publié dans la presse locale, sur le site internet de la commune et affiché en mairie et sur les panneaux d'affichages des deux cimetières*, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Il est précisé qu'aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis (affiché le 25/06/2023 à la porte de la mairie et au cimetière, sur le site internet de la commune et dans la presse régionale)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus, laquelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il résulte de le titre de concession dont une copie est ci-annexée

concession en herbe servant de passage

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Signature du fonctionnaire de police

Signature du maire



CONCESSION N°: 356

CONCESSION ENREGISTRÉE AU NOM DE :
BEAL COMBRE

Date d'acquisition : 10/07/1917 **Cimetière :** Partie n°1 de l'ancien cimetière

Etat général: concession en herbe servant de passage

Superficie : 6 M² **Durée de la concession :** perpétuelle

Description de la concession : pleine terre

Objets funéraires : Néant

Liste des défunts inhumés (connus) : inconnus

Observations :

RAPPEL DE LA PROCEDURE

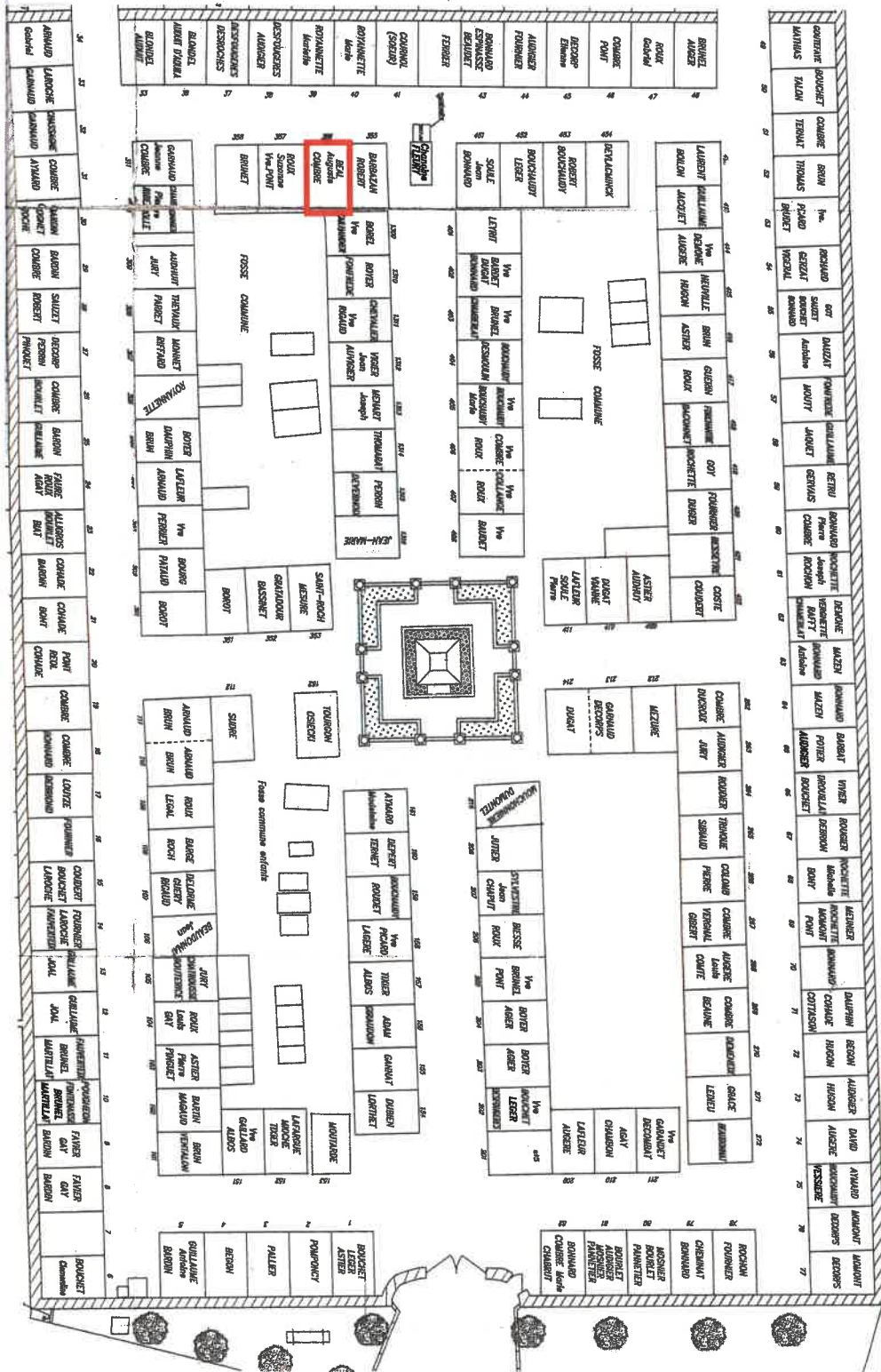
➤ Procès-verbal de constatation initial du 25/07/2023, avec les signatures de :

**** Christine MANDON (Madame le Maire) ;**

**** Thierry ROCHAIS (Policier Municipal de la commune d'AULNAT).**

Annexe – Procès-Verbal initial constatant l'état d'abandon d'une concession – N°356

Plan



Ancien Cimetiére - Parhe n°1

Acte de concession

C

DÉPARTEMENT
du Cant. de Seine

ARRONDISSEMENT
de Clermont l'Est

CANTON
de Clermont l'Est

COMMUNE D AULNAT
— 31 —

CONCESSION À PERPÉTUITÉ
(SÉPULTURE DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL)

Nous, Maire de la commune d **AULNAT**
Vu le décret du 23 prairial an XII (12 juin 1804) dans ses dispositions relatives aux Concessions de terrain pour fondations de sépulture dans les cimetières ;
Vu l'Ordonnance royale du 6 décembre 1849 relative aux cimetières communaux ;
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 4 Mars 1892 faisant le tarif des Concessions de terrain pour sépulture.
Vu la demande é nous présentée par M. *Paul Auguste Combar* demeurant à *Aulnat* et tendant à obtenir la Concession à perpétuité de *deux* mètres superficiels de terrain dans le cimetière de cette commune, pour y fonder la sépulture de *Émile Marie veuve de Marcel Pierre Étienne Bidet* au second lieu de *Marcel Pierre Étienne Bidet*.

Le Pétitionnaire s'engageant à verser immédiatement dans la caisse du receveur communal, pour prix principal de cette Concession la somme de *cent cinquante francs* et *deux* francs au profit de la commune et *cent cinquante francs* au profit des pauvres, le tout conformément aux usages et délibérations précités.

Vu et pour valoir fin
lire de
centimes
à
de

ARRÊTÉ

Article Premier

Il est fait Concession à perpétuité, à partir de ce jour, au profit de *Émile Marie veuve de Marcel Pierre Étienne Bidet* desur dit nomme, de *deux* mètres superficiels de terrain, dans le cimetière de la commune d **AULNAT** pour y fonder la sépulture de *Émile Marie veuve de Marcel Pierre Étienne Bidet* au second lieu de *Marcel Pierre Étienne Bidet* desur dit nomme.

Cette concession portera le N° 6 des Concessions prises dans le livre communal, à l'aspect de

356

H. 20
12/26

Annexe – Procès-Verbal initial constatant l'état d'abandon d'une concession – N°356

2016





2023

☞ Photographie du PV du 25/07/2023

